Zeitschrift: Bulletin de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes
Band: 12 (1886)
Heft: 1

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

12e ANNÉE JANVIER 1886 N° 1

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ VAUDOISE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

PARAISSANT 8 FOIS PAR AN

Sommaire : Trente et unième assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, à Lausanne. Discours d'ouverture de M. Louis Gonin, ing. — Fontaine monumentale projetée sur la place de Montbenon. (Avec deux planches.) — Bâtiment d'école à Lausanne. Rapport du jury sur les plans de concours. — Bulletin bibliographique. — Société suisse des ingénieurs et des architectes.

TRENTE ET UNIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ SUISSE

DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

DISCOURS D'OUVERTURE

prononcé dans la séance du 11 septembre 1885 à Lausanne

par le président Louis Gonin, ingénieur.

Messieurs et chers collègues,

Vous tous qui arrivez des différents cantons de la Suisse pour vous réunir à vos amis du canton de Vaud et travailler avec eux à l'avancement des arts et de la science des constructions, recevez, au nom de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes, au nom de tous nos concitoyens, notre remerciement pour le choix que vous avez fait du lieu de votre réunion de 1885 et un salut cordial de bienvenue.

Suivant l'usage établi dans la Société suisse depuis un grand nombre d'années, nous voudrions vous présenter un résumé succinct des travaux accomplis dans notre canton dès l'année 1862 où vous vous réunissiez pour la première fois sur nos rives.

Cette période de vingt-trois ans est bien certainement celle qui a été la plus féconde en constructions de tout genre, ici comme du reste dans la plupart des cantons de la Suisse.

Pour vous rendre un compte exact de tout ce qui s'est fait dans le champ du génie civil, des travaux publics et de l'architecture, il faudrait avoir eu le temps de rassembler et de coordonner une foule de renseignements épars et recourir aux services d'un grand nombre de personnes.

Permettez-nous de nous en tenir seulement aux traits principaux de notre sujet et de présenter rapidement à vos yeux les résultats les plus intéressants.

Nous passerons successivement en revue ce qui s'est fait dans les matières suivantes :

1° Chemins de fer ;

2° Routes et ponts ;

3° Lacs et cours d'eau ;

4° Alimentations d'eau urbaines et travaux de salubrité publique ;

5° Télégraphie et téléphonie ;

6° Navigation.

7° Architecture. — Monuments publics. — Constructions particulières.

1° Chemins de fer.

Lorsque vous vous réunîtes à Vevey et Lausanne, les 19, 20 et 21 octobre 1862, notre canton était encore sous le charme des fêtes auxquelles avait donné lieu l'inauguration du chemin de fer de Lausanne à Fribourg et à Berne.

Nous n'avons eu dés lors aucune fête où l'enthousiasme fût plus général que dans cette occasion. — Un trait d'union venait lier indissolublement la Suisse romande à ses confédérés. Il n'était plus question dès lors, pour aller de Lausanne à Berne, de prendre le chemin de l'école, par Soleure et Herzogenbuchsee.

A ce moment le réseau des chemins de fer vaudois comprenait environ 170 kilomètres, formés du réseau de l'Ouest-Suisse et du tronçon Lausanne-Oron.

A ce réseau primitif sont venues dès lors s'ajouter les lignes suivantes : celle de Jougne à Eclépens, qui nous relie directement avec Paris et qui fut construite de 1867 à 1871 ; puis les deux lignes de la Broye, qui ont été construites à peu près simultanément, de 1873 à 1877 : l'une d'elles, la ligne dite longitudinale, suit à peu près toute la vallée de la Broye, dès Palézieux à Morat ; l'autre, la transversale, relie Yverdon, Payerne et Fribourg.

Ces différents tronçons constituent aujourd'hui un réseau unifié appartenant à la compagnie Suisse Occidentale et Simplon.

Au même réseau viendra se joindre dans peu de temps une petite ligne actuellement en construction, celle de Vallorbes à la Vallée de Joux, qui doit son existence à l'exploitation des glaces du lac Brenet.

Outre ce réseau, nous avons à citer encore la ligne régionale de Lausanne à Echallens, l'une des premières lignes suisses à la voie d'un mètre construites sur le bord d'une route cantonale.

Mentionnons encore, sans nous y arrêter, les chemins de fer de Lausanne à Ouchy et de Territet à Glion qui sont sous vos yeux ou le seront demain.

A ce jour, la longueur des chemins de fer exploités sur le territoire vaudois est de 267 kilomètres 742 mètres.

Le montant des subventions accordées par l'Etat, les communes et divers particuliers pour le réseau des chemins de fer vaudois s'élève à 9 795 000 francs.

2° Routes.

Un même essor s'est manifesté dans cette période de vingt-trois ans en ce qui concerne la construction des routes.

La loi sur les routes qui datait de 1848 a été renouvelée en 1864 et, en réduisant à deux le nombre des classes des routes cantonales, a fait entrer dans ce cadre un grand nombre de chemins jusqu'alors communaux.

L'introduction des chemins de fer exigeait de toutes parts l'ouverture de voies nouvelles et appelait la création de moyens d'accès aux gares et stations.

Les deux régions montagneuses de notre canton, les Alpes et le Jura ont eu leur large part dans ce mouvement.

La route d'Aigle aux Ormonts et celle du Sépey à Château-d'Œx ont été achevées ; Leysin, le village le plus élevé du canton, a été relié à la route des Ormonts.

Une route intercantonale par le col du Pillon sera terminée cette année.

Ollon, Huémoz et Chesières ont été reliés par une excellente route qui ouvre aux touristes un facile accès à ces montagnes si appréciées comme séjour d'été.

La route de Bulle à Thoune a reçu de grandes améliorations entre Château-d'Œx et Rougemont et en recevra encore de nouvelles.

Au Jura, nous avons à citer spécialement les routes qui forment comme une sorte de boulevard de ceinture dans la Vallée de Joux et préparent les voies au développement des bourgades industrielles de cette intéressante contrée.

Sainte-Croix s'est aussi transformé par une construction de route fort bien entendue qui donne un caractère citadin à ce grand village industriel.

Dans la plaine, nous aurions à citer une multitude de corrections de routes, mais je dois abréger cette promenade qui serait sans but pratique pour vous.

Des chiffres, mieux qu'une longue description, donneront la mesure du développement que la construction des routes a atteint dans le canton de Vaud.

D'après le compte-rendu du département des travaux publics pour l'année 1884, il ressort que le capital dépensé par l'Etat, pour construction de routes, dans les cinquante-huit années comprises de 1826 à 1884, sans compter les routes construites directement par les communes, s'élève au chiffre arrondi de . . . . . Fr. 20 400 000

En 1862, ce chiffre atteignait environ . . » 11 400 000

La dépense appliquée aux routes cantonales de 1863 à 1884 exclusivement est donc, en vingt-deux ans, de . . . . . Fr. 9 000 000

ou de $\frac{9\,000\,000}{22} = 410\,000$ fr. par année moyenne.

Les routes cantonales vaudoises embrassent en 1885 les longueurs suivantes :

Routes de 1re classe	832km513
Routes de 2e classe	771km327
Total	1603km840

PONTS

Avant de quitter le chapitre des routes, nous devrons parler des ponts. Sur ce point nous aurions beaucoup de constructions à citer, mais aucune ne présente des dimensions ou des dispositions qui les signalent à votre attention.

Le règne des superstructures métalliques s'est largement fait sentir ; il nous a rendu et nous rendra encore de grands services.

Des ponts en arc et en fer ont été placés à Montreux, à Yverdon, à Moudon et sont projetés dans plusieurs autres localités.

Les fers Zorès sont actuellement les seuls adoptés pour supporter la chaussée en cailloutis, à l'exclusion des planchers en charpente.

3° Lacs et cours d'eau.

Sous cette désignation, nous embrassons tous les travaux qui concernent l'endiguement des fleuves et rivières, la correction des torrents, le desséchement des marais et la régularisation du niveau des lacs.

Ce service qui était fort peu développé il y a vingt-cinq ans, a pris aujourd'hui des proportions étendues.

Il est régi par la loi fédérale sur la police des eaux dans les régions élevées et par la loi vaudoise du 3 décembre 1881 sur la police des eaux courantes dépendant du domaine public.

Les principaux travaux appartenant à ce domaine sont les suivants :

1° Le diguement du Rhône ;
2° La correction de la Gryonne ;
3° La correction de la Veveyse ;
4° L'assainissement des marais de l'Orbe ;
5° La régularisation du niveau du lac Léman ;
6° L'abaissement des lacs du Jura.

Ces entreprises qui jouissent d'une subvention fédérale sont, je le suppose, suffisamment connues de la plupart de mes auditeurs pour que je n'aie pas à m'attarder à les décrire ici.

Quelques-unes d'entre elles feront d'ailleurs, au besoin, l'objet de communications spéciales dans notre assemblée.

D'autres travaux de ce genre sont encore à mentionner :

7° Les corrections apportées au cours de la Broye ;
8° La rectification du cours de la Venoge, etc.

La somme des dépenses faites pour ces divers travaux hydrauliques, depuis 1836 à nos jours, s'élève à environ 6 400 000 fr.

4° Edilité urbaine, alimentation d'eau, égouts.

Ici l'initiative appartient en premier lieu à l'ordre communal et à l'industrie privée.

Dans ce domaine il a été fait beaucoup de choses depuis 1862 dans le canton de Vaud.

La population s'accroissant dans les villes, les habitudes de confort et de propreté allant en se développant, nos modestes fontaines coulantes à la mode du vieux temps n'ont plus suffi.

Partout on s'est livré avec plus ou moins de succès à la chasse à l'eau.

Aigle, parmi les premières de nos villes, s'est alimentée des fraîches sources du Fontanney qui jaillissent à peu de distance.

Vevey a été chercher au pied du col de Jaman la célèbre source des Avants qui désaltère Montreux, Vevey et Corsier.

Lausanne n'a pas eu les mêmes facilités. Réduite longtemps aux modestes sources du Jorat, elle a acquis d'abord les eaux des Cases, captées dans les dépôts glaciaires du vallon de la Paudèze.

Diverses sociétés ont successivement amené, à divers titres, dans la ville les eaux de la source dite du Pont de Pierre sur

Montreux, celles recueillies en divers lieux sur les monts voisins et enfin, à titre industriel, les eaux superflues du ruisseau du Grenet, emmagasinées et augmentées dans le lac de Bret.

Morges s'alimente de ces dernières eaux.

Nyon a amené dans ses murs et dans sa banlieue les eaux du Frêne qui ont donné à la vieille cité équestre un nouveau lustre.

Plusieurs localités rurales, telles que *Baulmes, Champvent*, ont participé à ce mouvement et ont établi dans ces villages des canalisations à forte pression d'eau.

La ville d'*Orbe* s'est de même alimentée avec succès au moyen de sources amenées des environs de Montcherand.

S'il importe d'amener dans une ville des volumes d'eau abondants, il n'est pas moins indispensable de pourvoir aux moyens d'en assurer l'écoulement après qu'elle a rempli son service.

Le drainage urbain a donné lieu dans la dernière période à d'intéressantes études dans plusieurs de nos villes, notamment à Vevey et à Lausanne.

Grâce à la situation de ces villes et à la possibilité de disposer de beaucoup d'eau, c'est le système dit « tout à l'égout » qui a prévalu.

A Lausanne, les deux ruisseaux le Flon et la Louve ont été canalisés, recouverts de voûtes et munis de cunettes qui permettent à l'eau d'entraîner facilement les immondices.

L'irrigation par les eaux-vannes, c'est-à-dire par le Flon, grossi des eaux d'égout de la ville, est établie dès longtemps à Lausanne et c'est à ce procédé qu'est due la fertilité des prairies de Vidy qui recouvrent le site où fut jadis le Lausonium des Romains.

A Vevey, l'établissement des égouts a été rendu plus difficile par le haut niveau des eaux du Léman en été, inconvénient auquel un remède sera maintenant appliqué.

5° Télégraphes et téléphones.

Les télégraphes se développent dans le canton de Vaud sur un parcours de 741^{km}3 de ligne ou 1817^{km}6 de fils.

Ils comprennent 145 stations.

Les téléphones comprennent 467 appareils. Les chiffres qui précèdent sont ceux du 31 décembre 1884 ; ils ont sans aucun doute été sensiblement augmentés depuis lors.

6° Navigation.

Les installations de ports sur les lacs sont aujourd'hui affaire des communes. Dans certains cas, l'Etat intervient dans les travaux d'amélioration par des subsides.

Les débarcadères appartiennent, les uns aux communes, d'autres à des sociétés locales, d'autres encore aux sociétés de bateaux à vapeur.

Depuis l'abandon du canal d'Entreroche, qui remonte à 1830 environ, nous n'avons plus de canaux de navigation intérieure.

Sur le lac Léman, la navigation à vapeur est exploitée par deux sociétés :

L'une, la compagnie générale de navigation, possède 14 bateaux qui font un service actif de navigation sur l'ensemble du lac.

L'autre, la société des Mouches, a deux bateaux et exploite uniquement les deux rives du haut lac.

7° Architecture.

Pour procéder avec quelque méthode dans cet exposé, veuillez, Messieurs, m'accompagner par la pensée dans un rapide voyage dans tout le canton et jeter un coup d'œil sur les principales constructions qui s'y sont élevées depuis votre dernier voyage, il y a vingt-trois ans.

Peut-être y aura-t-il quelque lacune ; il est impossible de penser à tout.

Commençons par l'extrême orient.

Nous sommes à *Lavey-les-Bains*. Voici une installation balnéaire avec hôtel et accessoires. D'intéressants travaux ont été faits l'année dernière pour mieux recueillir les divers filons d'eau chaude. Les constructions sont la propriété d'une société d'exploitation qui a consacré d'importants capitaux à augmenter et à améliorer cet établissement.

A *Bex*, nous avons à mentionner la construction de trois édifices religieux, savoir une chapelle pour l'Eglise libre, puis une chapelle plus élégante, en style roman, pour l'Eglise anglicane, et une église catholique.

Le grand hôtel des Salines est la construction la plus importante de la localité, un grand nombre d'étrangers viennent chercher dans cette station, comme dans plusieurs autres villas et pensions de ce village, un séjour tranquille et bienfaisant.

Avant de quitter Bex, n'oublions pas de mentionner les antiques salines dirigées jadis par les célèbres de Haller et de Charpentier, et remises récemment en bon état d'exploitation par une société locale qui y a introduit les procédés industriels les plus récents.

Dans le cercle d'*Ollon* l'architecte aura à visiter les carrières de marbre de St-Triphon ; si je mentionne ici les grandes hôtelleries de Chesières et de Villars, ce sera surtout en vue de leur attrayante situation.

A *Aigle*, nous aurons à mentionner un fort beau bâtiment scolaire, dû à notre regretté collègue M. Jaquerod, père, un grand hôtel des Bains, une chapelle libre, une église catholique, de grands hôtels et plusieurs villas.

Passons à *Montreux :* Messieurs, je vais me trouver ici, dans un véritable embarras de richesses. Par où commencer ? C'est une ville entière en création. Nulle part plus qu'à Montreux, la transformation accomplie dans les vingt-cinq dernières années n'a été plus rapide. Vous en jugerez demain.

Je ne puis donc faire ici qu'une analyse bien incomplète des principaux monuments élevés dans cette localité aux différents emplois sociaux :

Deux chapelles anglaises, dont une en construction, église catholique, chapelle allemande, chapelle écossaise, salle de conférences à Clarens, constructions qui attestent que la liberté religieuse a élu domicile sur les bords du Léman.

Un grand bâtiment scolaire a été créé à Estombes, près la gare ; plusieurs autres maisons d'école ont été construites dans les divers hameaux de la paroisse de Montreux.

Citons ensuite l'infirmerie de Montreux, dans un site magnifique non loin de Vernex.

Le Casino ou Kursaal se décrira lui-même demain à vos yeux.

Parmi les grands hôtels élevés ou agrandis, citons entre autres l'hôtel Mont-Fleury et celui des Alpes, l'hôtel National, l'hôtel

Suisse, l'hôtel du Cygne, l'hôtel Roy à Clarens, les hôtels de Glion et des Avants et un grand nombre d'autres.

Parmi toutes les villas qui se succèdent sans interruption sur toute cette rive admirable, vous distinguerez à la place qui lui revient le parc des villas créées par M. Vincent DuBochet, sur l'ancien glarier de la baie de Clarens.

Arrivons à *Vevey*.

Comme bâtiments consacrés aux divers cultes religieux, construits récemment, nous trouverons en marchant de l'est à l'ouest, une vaste église catholique avec une cure, une église anglaise, une chapelle pour l'Eglise libre, et une église russe. Cette dernière est un chef-d'œuvre de construction que vous visiterez certainement demain avec le plus grand intérêt.

Les temples nationaux de Saint-Martin et de Sainte-Claire ont été réparés.

Nous avons à citer ensuite le grand bâtiment scolaire communal et l'hospice du Samaritain, enfin, plusieurs grands hôtels et d'élégantes villas.

Sur le trajet de Vevey à Lausanne nous aurons à vous parler de plusieurs belles maisons de campagne et de la restauration des temples paroissiaux de Saint-Saphorin et de Cully, mais poursuivons notre route.

Il nous faut arriver à *Lausanne* où nous aurons beaucoup à monter et à descendre.

Voici pour commencer la *Cathédrale* en voie de réparations.

L'ancienne flèche qui menaçait d'écraser le chœur a été remplacée par une autre, dûe aux dessins du grand architecte Viollet-le-Duc.

Le reste de l'édifice est destiné à être restauré graduellement suivant les plans et dessins du même architecte que la Société vaudoise s'honore d'avoir compté parmi ses membres honoraires.

La prison de l'Evêché a été réparée. Une annexe a été construite pour recevoir la salle du Tribunal de district.

Un vaste hôpital, avec plusieurs annexes, s'élève aujourd'hui au-dessus de la ville, dans un plateau connu sous le nom de Champ de l'Air. Il réalise, croyons-nous, la plupart des progrès modernes acquis dans ce genre d'établissements.

Le *Bois de Cery,* asile pour aliénés, dans un site admirable est pourvu de tout ce qui peut adoucir le sort des malheureux destinés à y passer leur existence.

Sur une autre éminence, celle de la Ponthaise, est placée la nouvelle caserne, d'où le jeune soldat peut contempler devant lui tout le bassin du Léman et son magnifique entourage de montagnes.

Tout auprès de la caserne a été élevé, par un homme riche et dévoué au bien de ses semblables, le chalet de la *Violette* qui offre aux militaires de tout grade un lieu de repos, d'instruction et les meilleures boissons non alcooliques.

Redescendons de ces hauteurs ; passons devant le bâtiment scolaire communal de Saint-Roch, devant le collège Galliard, construit par l'initiative particulière, et arrivons à la place de Montbenon où vous verrez, Messieurs, le principal de nos édifices lausannois, le Palais fédéral de Justice. Je ne m'allonge pas ici sur ce palais ; vous le visiterez vous-mêmes en sortant de cette enceinte.

J'ai omis de citer divers édifices religieux élevés aussi pendant cette période pour cultes indépendants, savoir :

1° La chapelle du Valentin, consacrée à l'Eglise méthodiste ;

2° La chapelle catholique d'Ouchy ;

3° La chapelle écossaise de l'avenue de Rumine ;

4° La chapelle anglicane du Boulevard de Grancy, sous la gare.

A cet ordre de bâtiments pourrait se rattacher celui de la Faculté indépendante de théologie, au Maupas.

La commune de Lausanne a construit en outre des bâtiments scolaires forains parmi lesquels nous citerons l'école de Chailly et celle de Cour.

Outre ces divers établissements pour les services publics, vous remarquerez que la ville de Lausanne a pris depuis 1862 un grand accroissement par la construction de plusieurs groupes extérieurs à l'ancienne ville. Ces quartiers nouveaux sont essentiellement ceux de l'avenue des Alpes, la rue Beau-Séjour, la rue du Midi, l'avenue Davel, l'avenue Belles-Roches, la rue du Jura, l'avenue de Rumine et celle de Villamont, le boulevard de Grancy, et notamment la nouvelle avenue de la Gare qui, elle aussi, est une création nouvelle.

Lausanne n'a pas vu, au même degré que d'autres villes, l'éclosion de nouveaux et grands hôtels ; les expériences faites dans cette direction n'ont pas été de nature à en encourager de nouvelles.

Avant de quitter Lausanne, n'oublions pas de vous conduire encore aux constructions qui sont aujourd'hui en voie d'exécution, savoir au nouveau bâtiment scolaire de Villamont, aux abattoirs de la Borde et à l'entrepôt de la vallée du Flon.

Je ne pourrais, sans vous exposer à entendre de fatigantes répétitions, vous promener dans tout le canton de Vaud jusqu'à complet épuisement de ce sujet.

Qu'il me suffise de vous citer encore les principaux édifices élevés dans le reste du canton.

Edifices religieux : *temples nationaux* à Echallens, à Vincy, à Saint-Oyens, à l'Auberson, à Saint-Cierges.

Restaurations importantes apportées aux temples de Morges, Concise, et à plusieurs autres temples.

Chapelles indépendantes à Lutry, Morges, Orbe, Bottens, Echallens, Yverdon, Sainte-Croix, Rolle, Missy, Oron, etc.

Bâtiments scolaires en très grand nombre.

Infirmeries à Saint-Loup, Payerne, Sainte-Croix, Yverdon, annexe de l'Asile des Aveugles à Lausanne, Hospice de l'enfance.

Restauration du *donjon* de Vufflens le Château.

Villas et maisons de campagne, en nombre impossible à chiffrer.

Les deux années écoulées depuis notre dernière assemblée générale, réunie à Zurich, ont fait de sensibles et regrettables brèches dans notre sein.

Selon l'usage consacré dans notre Société, nous devons vous en présenter la longue énumération et conserver leur souvenir dans nos annales. Ce sont :

	Noms	Date du décès	Cantons
MM.	Richard La Nicca, ing.	27 août 1883	Grisons.
	A. Leuch, ing.	22 sept. 1883	Berne.
	Rodolphe Hottinger, ing.	30 sept. 1883	Zurich.
	John-Edward Icely, ing.	17 déc. 1883	Berne.
	Emile Bertolini, honoraire	10 mai 1883	Vaud.
	Charles Masset, ing.	1884	Genève.
	Aug. Krauss, Strasbourg	13 juin 1884	Zurich.
	Robert Vigier, ing.	6 mai 1884	Soleure.

Noms	Date du décès	Cantons
MM. Charles Nicati, arch.	7 février 1884	Vaud.
Auguste Krieg, arch.	20 nov. 1884	Vaud.
Jean Würth, ing. cant[l]	17 août 1884	Genève.
Gustave Bridel, ing.	3 déc. 1884	Vaud et Berne
Otto Drossel	6 janvier 1885	Argovie.
R. Stänz, ing.	27 février 1885	Argovie.
Salzmann, ing.	24 mai 1885	Zurich.
Curty, entrepreneur	29 mars 1885	Zurich.
C.-F. Rothpletz, arch.	23 avril 1885	Argovie.
Dardier, ing.	25 mai 1885	Saint-Gall.
Bareis, arch. de la ville de Stuttgart	12 juillet 1885	—
Holzhalb, artiste peintre	6 août 1885	Zurich.
William Fraisse, ing.	19 août 1885	Vaud.

N'est-ce pas, messieurs, une remarquable coïncidence que celle qui réunit dans cette même liste les noms de trois hommes qui ont consacré leurs talents à la même grande entreprise nationale de la correction des Eaux du Jura ; deux d'entre eux, MM. La Nicca et Fraisse, sont arrivés, chargés de jours, au terme de leur carrière; le troisième, M. Bridel, a été enlevé du milieu de la vie active où il semblait avoir à rendre encore des services distingués à son pays.

Relevons aussi parmi cette longue liste les noms de MM. Dardier, président de la section de Saint-Gall, ce collègue si aimable et si fidèle à nos réunions suisses et si dévoué au bien public dans son canton ; — de Jean Würth, ingénieur cantonal de Genève, enlevé si inopinément par une cruelle maladie ; — d'Auguste Krieg , architecte - entrepreneur, dont l'une des dernières entreprises a été la restauration de la cathédrale de Lausanne ; — de Bertolini, membre honoraire de notre Société, bienfaiteur de son village natal en Italie et créé chevalier de la Couronne d'Italie.

Messieurs, je vous invite à vous lever tous ensemble en signe de respect pour la mémoire des collègues que la mort nous a enlevés depuis notre dernière assemblée.

Messieurs et chers auditeurs !

J'ai cherché par ce qui précède à vous rendre un compte approximatif de l'activité déployée par le pays depuis un quart de siècle environ ; il m'a manqué beaucoup de données ; il m'a manqué le talent de narrateur de nos écrivains, tels que les Vulliemin, les Juste Olivier, les Rambert, je vous renvoie à leurs écrits qui vous peindront le canton de Vaud en de plus vives couleurs.

Messieurs et chers collègues de la Société suisse, qu'il me soit permis d'exprimer le vœu sincère d'avoir excité votre désir de connaître mieux encore le canton de Vaud, de vous avoir invités à le parcourir plus en détail et à vous reposer quelques jours auprès de nous et de vous en faire emporter un heureux souvenir.

Messieurs et chers collègues de la Société vaudoise : Dieu nous a accordé de naître et de vivre dans un beau pays ; consacrons tous ensemble nos forces, notre intelligence et nos lumières à la prospérité matérielle et morale de son peuple et de nos chers concitoyens !

FONTAINE MONUMENTALE

PROJETÉE SUR LA PLACE DE MONTBENON

(AVEC DEUX PLANCHES)

Ensuite du beau don de 20 000 fr. fait par M. Dapples ancien syndic de Lausanne, pour l'érection d'une fontaine monumentale, destinée à être placée aux abords du nouveau tribunal fédéral, sur la place de Montbenon, la municipalité de Lausanne ouvrit un concours public afin d'obtenir des projets. Dix concurrents envoyèrent des plans ; deux des projets (X. Y. Z et Biblis) étaient en outre accompagnés d'une maquette en plâtre.

Le jury, composé de MM. Bezencenet et Maget, architectes à Lausanne, et de M. Doret, sculpteur-marbrier à Vevey, estima qu'aucun des projets présentés n'était exécutable sans modifications importantes. Il accorda cependant un second prix de 500 fr. au projet « Urbs » présenté par M. Girardet, architecte à Lausanne, puis un troisième prix de 300 fr. à MM. B. Recordon, architecte, à Lausanne; Iguel, sculpteur, et Fasanino, sculpteur-décorateur, tous deux à Genève, pour le projet X. Y. Z.

Les projets présentés peuvent se diviser en deux groupes. L'une des idées consistait à faire un jet d'eau avec bassin et vasques circulaires, symétrique par conséquent suivant tous ses axes ; l'autre disposition, au contraire, consistait à adapter la forme de la fontaine à l'emplacement proposé. De là l'idée d'une pièce d'eau semi-circulaire avec fontaine ou château d'eau dans l'axe de la façade orientale du tribunal fédéral.

1. M. Girardet a adopté le premier parti pour son projet. (Pl. I.). D'un bassin circulaire émerge un piédestal supportant une grande vasque en pierre. Quatre chimères en bronze accroupies sur des consoles en encorbellement contre une colonne composite en marbre rose, qui s'élève du centre de la vasque, rejettent l'eau par la gueule. L'eau jaillit dans la vasque et retombe de là dans le bassin inférieur. La colonne est surmontée d'une statue debout, représentant la ville de Lausanne, le front ceint de tours et appuyée sur son bouclier.

L'ensemble est séduisant comme silhouette, le rendu est fait avec beaucoup de talent.

Le raccord du pied de la vasque avec le bassin inférieur n'est cependant pas heureux. L'exécution du projet serait difficile et son coût supérieur à la somme allouée. Où trouver par exemple une vasque monolithe en pierre de $7^{m}50$ de diamètre. D'un autre côté, si l'on réduisait les dimensions du projet, l'effet serait-il encore satisfaisant ?

2. Le projet X. Y. Z (Pl. II) part d'un tout autre point de vue. Il se compose d'une pièce d'eau semi-circulaire ouverte du côté du tribunal et tournant sa convexité du côté de la ville. Une balustrade en pierre entoure la partie circulaire ; la fontaine proprement dite est placée dans l'axe du tribunal et du côté de la ville ; elle se compose d'un piédestal carré orné de bas-reliefs et décoré de deux grandes consoles sur les faces latérales. L'eau s'échappe d'une tête de Fleuve et jaillit dans un premier bassin pour, de là, retomber dans la pièce d'eau. Le piédestal est surmonté d'une statue de la ville, assise, la tête couronnée de murailles crénelées, et tenant à la main une palme.

Le projet serait charmant placé au fond d'une pelouse de gazon ; il pourrait être apprécié par un spectateur adossé à la